

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL
D'EMPRISES SITUÉES DANS LA ZAC DE LA PORTE DE
VINCENNES À PARIS (12^{ème} /20^{ème} arrondissement)**

**RAPPORT D'ENQUÊTE
(avec 4 annexes)**

RAPPORT D'ENQUÊTE

1 - Généralités

1.1 - Objet de l'enquête

L'enquête porte sur le projet déclassement du domaine public routier communal d'emprises situées dans la ZAC de la Porte de Vincennes à Paris (12^{ème}/20^{ème} arrondissements) :

- emprises situées boulevard Carnot, avenue Courteline, et voie DA/12,
- parties de la rue Jeanne Jugan, de la rue Bernard Lecache, de la voie DC/12, de la voie EK/20, de la rue Albert Willemetz, et la voie ED/20.

1.2 - Cadre juridique

Cette enquête se place dans le cadre du Code la voirie routière et notamment de ses articles L 141-3 à L141-7 et R 141-4 à R141-10, ainsi que dans celui du Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L134-1, L134-2 et R.134-5 à R134-12.

1.3 - Composition du dossier

- Arrêté de la Maire de Paris du 16 mars 2017 concernant l'ouverture de l'enquête publique
- Notice explicative (5 pages) datée du 16 mars 2017, de la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Paris, Service de l'Action Foncière, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
- Plan « ZAC de la Porte de Vincennes Déclassement d'emprises situées boulevard Carnot, avenue Courteline, et voie DA/12, de parties de la rue Jeanne Jugan, de la rue Bernard Lecache, de la voie DC/12, de la voie EK/20, de la rue Albert Willemetz, et la voie ED/20 » établi le 9 décembre 2016 et validé le 16 mars 2017 (accompagné d'un plan « ZAC de la Porte de Vincennes 12^{ème} et 20^{ème} arrondissement Complément d'emprise à déclasser sur les lots G1 et H1), avec un plan complémentaire
- Appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer, des travaux de dévoiement des réseaux, datée du 16 mars 2017

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

2.1 - Désignation du commissaire enquêteur

La Mairie de Paris (Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Foncière, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière) a pris contact avec le commissaire enquêteur présumé en mars 2017 pour mettre au point les modalités de l'enquête.

Par courrier daté du 22 mars 2017, la Mairie de Paris (Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Foncière, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière) a communiqué au commissaire enquêteur désigné, M. Jean-François Lavillonnière, demeurant 19 rue Bobillot à Paris (13^{ème}) :

- Une lettre de commande et ses 4 annexes
- Une copie de l'arrêté de la Maire de Paris du 16 mars 2017 concernant l'ouverture de l'enquête publique
- Une notice explicative (5 pages) datée du 16 mars 2017, de la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Paris, Service de l'Action Foncière, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
- Un plan « ZAC de la Porte de Vincennes Déclassement d'emprises situées boulevard Carnot, avenue Courteline, et voie DA/12, de parties de la rue Jeanne Jugan, de la rue Bernard Lecache, de la voie DC/12, de la voie EK/20, de la rue Albert Willemetz, et la voie ED/20 » établi le 9 décembre 2016 et validé le 16 mars 2017
- Une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer, des travaux de dévoiement des réseaux, datée du 16 mars 2017

2.2 - Organisation de l'enquête

A la demande du commissaire enquêteur et pour compléter sa propre information sur le cadre des déclassements envisagés, des documents concernant la ZAC Porte de Vincennes lui ont été transmis par courriel du 31 mars 2017, par la Mairie de Paris (Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Foncière, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière). Cette demande du commissaire enquêteur a permis également de déterminer quel document complémentaire concernant la ZAC Porte de Vincennes, pourrait être mis à la disposition du public pour comprendre le projet de déclassement.

Ainsi, par courriel du 13 avril 2017, la Mairie de Paris (Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Foncière, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière) a notamment communiqué au commissaire enquêteur les fichiers des documents suivants :

- Notice explicative corrigée (5 pages) datée du 16 mars 2017, de la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Paris, Service de l'Action Foncière, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière (pour tenir compte de l'ajustement de certaines parcelles à déclasser figurant sur un plan complémentaire joint)
- La liste des emplacements d'affichage prévus aux abords des parcelles concernées
- Une plaquette synthétique présentée le 11 juillet 2016, lors de la réunion publique organisée sous l'égide de la SEMAPA à propos de la ZAC porte de Vincennes (ce document a été placé dans chaque dossier d'enquête publique, tout en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une pièce soumise à enquête mais d'une pièce fournie à titre de rappel d'informations sur la ZAC Porte de Vincennes)

Le commissaire enquêteur a par ailleurs effectué une visite du site le 3 avril 2017.

Le commissaire enquêteur a également pris contact avec les services généraux des Mairies des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements pour l'organisation matérielle des permanences et vérifié à cette occasion, lors de visites préalables, la réalité de l'affichage sur les panneaux administratifs de ces Mairies (voir photos en annexe 1).

2.3 - Information effective du public

La publicité légale de l'enquête par voie d'affichage 15 jours avant le début de l'enquête aux abords des parcelles concernées a été notamment vérifiée par le commissaire enquêteur, les 1^{er} et 22 mai 2017. Les observations sur la réalité des affichages aux emplacements prévus, transmises par courriel à la Mairie de Paris (Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Foncière, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière) ont permis d'assurer les compléments nécessaires (voir photos en annexe 1).

Par ailleurs, il a été constaté sur le site Internet de la Ville de Paris (paris.fr), que l'enquête publique était annoncée (voir, en annexe 2, une impression de l'extrait correspondant, ainsi que l'attestation de mise en ligne pendant la période du 21 avril au 26 mai 2017, signée le 29 mai 2017 par la responsable du Service Communication et Concertation à la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Paris).

Par courriel du 17 mai 2019, a été communiquée au commissaire enquêteur la copie des insertions d'avis annonçant l'enquête, réalisées dans les quotidiens Le Parisien et Libération le 27 avril et le 11 mai 2017, documents joints en annexe 3.

2.4 - Déroulement de l'enquête

Le registre d'enquête a été ouvert et paraphé par le commissaire enquêteur le 10 mai 2017 à 8h30 à la Mairie du 12^{ème} arrondissement.

Le dossier d'enquête et le registre ont été mis à disposition du public en Mairie du 12^{ème} arrondissement et en Mairie du 20^{ème} Arrondissement, dans les bureaux du Service des Affaires Générales, du mercredi 10 mai 2017 au mercredi 24 mai 2017 (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30).

Les 3 permanences ont été assurées par le commissaire enquêteur en Mairie du 12^{ème} arrondissement (le mercredi 10 mai 2017 de 10 heures à 12 heures, le jeudi 18 mai 2017 de 17 heures à 19 heures et le mercredi 24 mai 2017 de 15 heures à 17 heures), dans des bureaux correctement signalisés et permettant, dans des conditions adéquates, de recevoir le public et de répondre à ses demandes.

Durant ces permanences, aucune personne ne s'est présentée.

Par ailleurs, aucune observation n'a été inscrite sur le registre d'enquête mis à disposition à la Mairie du 12^{ème} arrondissement. Aucune observation n'a été recueillie à la Mairie du 20^{ème} arrondissement.

Aucun courrier n'a été adressé par le public au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête.

Néanmoins, Monsieur Quentin Journet, Architecte - Urbaniste, Chargé d'opérations / Responsable environnemental à la Direction de la Programmation et de l'Urbanisme de la SEMAPA, a remis au commissaire enquêteur un croquis figurant un élargissement des parcelles I2a et I2b et du volume I2c à déclasser.

2.5 - Clôture de l'enquête

Le registre d'enquête a été clos et signé par le commissaire enquêteur en Mairie du 12^{ème} arrondissement le 24 mai 2017 à 17 heures.

Le 27 mai 2017, le commissaire enquêteur a recueilli le dossier d'enquête et la chemise prévue pour les éventuelles observations du public, mis à disposition du public à la Mairie du 20^{ème} arrondissement.

2.6 - Informations recueillies

2.6.1 - Précisions apportées par la Direction de la Programmation et de l'Urbanisme de la SEMAPA

La demande de déclassement initiale sur cette parcelle a été faite sur la base d'une étude de faisabilité de préfiguration. Le projet réel étant maintenant connu, les études, qui viennent de démarrer et que la SEMAPA pilote pour le compte de la ville de Paris, ont fait apparaître un besoin d'emprise complémentaire (élargissement de l'ordre de 2 mètres vers le Nord au-dessus du boulevard Périphérique, selon le croquis joint en annexe 4).

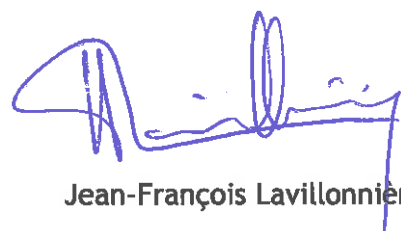
Cet élargissement de la parcelle et du volume à déclasser est souhaitable pour concevoir un accueil optimal du public et des sportifs au sein de l'équipement, une implantation plus aisée des fonctions nécessaires à son exploitation, tout en garantissant une meilleure performance environnementale (par l'épaississement des complexes de façade).

Il permettra également une insertion urbaine plus satisfaisante du projet et une meilleure interface avec l'espace public, par la réalisation d'un parvis confortable et convivial sur l'avenue Courteline, gérant l'accès à la fois à l'équipement et à la résidence pour étudiants (lot I1), tout en évitant d'encombrer les circulations sur le pont.

3 - Analyse de ces informations

Les précisions techniques apportées par la Direction de la Programmation et de l'Urbanisme de la SEMAPA ne remettent pas en cause le projet de déclassement de voirie routière objet de l'enquête, mais invitent à s'interroger sur la fixation exacte des limites des parcelles ou volumes à déclasser.

Fait à Paris, le 21 juin 2017



Jean-François Lavillonnière

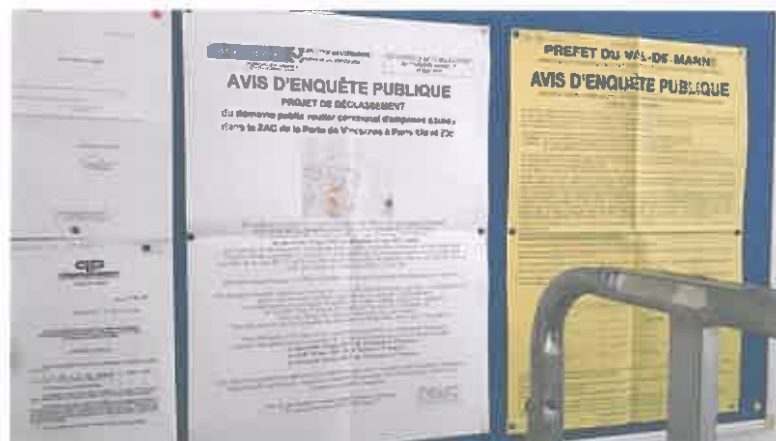
Annexe 1

Vérification de la publicité légale de l'enquête par affichage à proximité des parcelles concernées





Vérification de la publicité légale de l'enquête par affichage à dans les panneaux administratifs des Mairies des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements



Annexe 2

Copie de la page du site Internet de la Ville Paris

ZAC Porte de Vincennes (12e/20e)

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Porte de Vincennes (12e/20e) a été créée par délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 . Le projet d'aménagement de la ZAC a été approuvé par délibération des 28, 29 et 30 septembre 2015 et prévoit la mise en œuvre de programmes dédiés aux bureaux et activités tertiaires, aux commerces, artisanats et services, à des équipements publics, à des logements et au réaménagement des espaces de voirie et espaces verts. Certaines des futures constructions seront implantées sur des emprises relevant actuellement du domaine public routier de la Ville de Paris, emprises qu'il convient préalablement de déclasser après enquête publique

En savoir plus sur le projet d'aménagement : [Porte de Vincennes \(12e/20e\)](#)



Avis d'enquête publique du 10 mai 2017 au 24 mai 2017

Par arrêté municipal en date du 16 mars 2017, une enquête publique a été ouverte à la mairie du 12ème arrondissement - 130, avenue Daumesnil – 75012 Paris et à la mairie du 20ème arrondissement - 6, place Gambetta - 75020 Paris.

[Télécharger l'arrêté](#) (format PDF : 90 Ko)

L'enquête porte sur le projet de déclassement du domaine public routier communal d'emprises situées boulevard Carnot, avenue Courteline et voie DA/12 et de parties de la rue Jeanne Jugan, de la rue Bernard Lecache, de la voie DC/12, de la voie EK/20, de la rue Albert Willemetz et de la voie ED/20, dans la ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12e et 20e.

Le dossier d'enquête

Déposé en mairies du 12ème arrondissement et du 20ème arrondissement, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet.

[Consulter l'affiche d'information](#) pour connaître les jours et heures d'ouverture des mairies d'arrondissement ainsi que les permanences du commissaire enquêteur (format PDF : 65 Ko).

[Consulter la notice explicative](#) (format PDF : 296 Ko)

[Visualiser le plan de situation des emprises](#) (format PDF : 103 Ko)

Attestation de mise en ligne pendant la période du 21 avril au 26 mai 2017

ATTESTATION

Je soussignée, Madame Lucie KAZARIAN, responsable du Service Concertation et Communication à la Direction de l'Urbanisme, atteste avoir mis en ligne sur le site Paris.fr du 21 avril 2017 au 26 mai 2017, l'avis d'enquête publique (10 mai au 24 mai 2017) sur le projet de déclassement du domaine public routier communal d'emprises situées boulevard Camot, avenue Courteline et voie DA/12 et de parties de la rue Jeanne Jugan, de la rue Bernard Lecache, de la voie DC/12, de la voie EK/20, de la rue Albert Willemetz et de la voie ED/20, dans la ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12e et 20e.

Ce document est toujours en ligne à ce jour.

Fait à Paris, le 29 mai 2017

La Responsable du Service Communication et Concertation



Lucie KAZARIAN

Annexe 3

Copie des insertions d'avis annonçant l'enquête réalisées dans les quotidiens Le Parisien et Libération le 27 avril et le 11 mai 2017

22

Libération Jeudi 27 Avril 2017

Repertoire
 repertoire@wanadoo.fr
 01 40 50 81 05

ANNONCES

TRANSPORT
MICHEL TRANSPORT
DEVIS GRATUIT
PARC TRÉS
WARRANTAGE
 Tel. 01 47 88 00 30
 micheltransport@wanadoo.fr

MUSIQUE

MUSIQUE ANCIENNE
ACHÈTE DISQUES
VINYLES
207/55 FORTROCK
JEAN CLASSEUR
OLIVIER GRANITTE
PIERRE
DÉPLACEMENT
PONNILLÉ
 TEL : 06 88 06 71 49

ANTENNES
MOGASIER

Announcements légales
 legales@wanadoo.fr 01 40 50 81 01

Libération est affiliée avec Libération.fr pour la publication des annonces légales et publicitaires sur ce site de diffusion en ligne. Les tarifs sont : 100 000 € HT par an (hors TVA) ou 10 000 € HT par mois (hors TVA) à la page pleine par semaine de diffusion de 10 heures et de 1000 exemplaires de diffusion.

75 PARIS
MICHEL TRANSPORT

MUSIQUE ANCIENNE
ACHÈTE DISQUES
VINYLES
207/55 FORTROCK
JEAN CLASSEUR
OLIVIER GRANITTE
PIERRE
DÉPLACEMENT
PONNILLÉ
 TEL : 06 88 06 71 49

ANTENNES
MOGASIER

Mairie de Paris
 Direction de l'Urbanisme
 Service de l'Action Foncière
 Département de la Topographie et de la Documentation Foncière

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de dédoublement du domaine public routier communal d'impressions situés dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}

Par arrêté du 14 mars 2017, Monsieur le Maire de Paris a pris une décision publique sur l'adoption des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, 130 avenue Daumesnil Paris 12^{ème} / 6 place Gambetta Paris 20^{ème}.

Le conseil municipal du 24 mai 2017 a validé ce projet de dédoublement de domaine public routier communal d'impressions situées boulevard Carnot, avenue Cortolles et voie DA712 et de partie de la rue Jeanne Jugan, de la rue Bernard Latche, de la voie D071, de la voie H201, de la rue Albert Williams et de la voie D076, dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}.

Monsieur Jean-François AVELLONNIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête, déposé aux Mairies des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y apporter éventuellement ses observations sur le registre d'enquête :

- les jours de 9 h 30 à 19 h 30, (sauf le dimanche, les jours fériés et jours de grève);
- les jours de 9 h 30 à 19 h 30, (sauf le dimanche, les jours fériés et jours de grève);
- le mercredi 26 mai 2017 de 18 heures à 19 heures;
- le jeudi 27 mai 2017 de 17 heures à 19 heures;
- le vendredi 28 mai 2017 de 18 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et jointes à la fiche de participation au questionnaire disponible à l'adresse de la mairie de la 12^{ème} arrondissement. Elles seront consultées au registre d'enquête.

EP 17-092

ACHÈTE tableaux anciens
 XIX^{ème} et Moderne avant 1950

Plusieurs tableaux de Paris, impressionnés, eau de France, gouaches, pastels, peintures de genre, scènes locales, etc. (dépense 2000 francs).

Estimés de 1000 à 10000 francs.

06 07 03 23 16

Immobilier
 Immobilier
 01 40 10 51 14

PROVINCE
BARJOIS (63)
 maison de campagne
 120m², rénovée
 intérieurs de qualité,
 4 chambres, terrain
 3400 m²,
 belle vue, 288 000€
 Part. +336 83 88 57 59

Retrouvez tous les jours les bonnes adresses de

Libération

Partenariat, 01 40 50 81 05
 Paris - 01 40 50 81 05
 et partout où se trouve Libération.fr

Vous voulez passer une annonce dans

LIBÉRATION

Vous avez accès à internet ?

Découvrez notre site de prise d'annonce en ligne

<http://www.pwtites-annonces.liberation.fr>

ABONNEZ-VOUS

OFFRE SPÉCIALE
33€

Une année*, soit plus de 55% de réduction par rapport au prix de vente en kiosque.

ABONNEZ-VOUS À LIBÉRATION

Oui, je m'abonne à l'offre intégrale Libération. Mon abonnement inclut également la livraison chaque jour de Libération et chaque samedi de Libération week-end par partage à l'adresse mail choisie sur le site de Libération.fr et un journal complet sur iPhone et iPad.**

Nom : _____

Prénoms : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Règlement par carte bancaire. Je suis prêt(e) de 33€ par mois (au lieu de 50,80€, prix au numéro). Je ne m'engage sur aucune durée, je peux stopper mon service à tout moment.

Carte bancaire N° : _____

Expire le : _____

J'insère mon cryptogramme : _____

Règlement par chèque. Je paie en une seule fois par chèque de 33€ pour un an d'abonnement (au lieu de 559,70€, prix au numéro).

Vous pouvez aussi vous abonner très simplement sur : www.liberation.fr/abonnement

(*) Cette offre est soumise à validation par votre banque. Le montant de votre abonnement est de 33€ par mois. Les tarifs sont en euros TTC. Les informations relatives aux modalités de paiement sont disponibles sur le site de Libération.fr. (**) Cette offre est soumise à validation par votre banque. Le montant de votre abonnement est de 33€ par mois. Les tarifs sont en euros TTC. Les informations relatives aux modalités de paiement sont disponibles sur le site de Libération.fr.

ANNONCES LEGALES

Registre de Commerce et de la Propriété Industrielle... N° 40 30 51

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Publique, Département de la Seine-Saint-Denis

RAFFEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de dédoublement de desserte publique par la voie communale d'empriess situées dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}.

Par arrêté du 16 mai 2007, Monsieur le Maire de Paris a autorisé une enquête publique sur Monsieur des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, 139 avenue Daumesnil Paris 12^{ème} / 6^{ème} arrondissement Paris 20^{ème}.

Un dossier d'étude, ouvert aux Membres du 12^{ème} et 20^{ème} arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra se procurer gratuitement et y consulter éventuellement ses observations sur le dossier d'étude.

Les heures, jours, modalités, horaires de la consultation, et les lieux de la consultation, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le dossier de la consultation est disponible sur le site de la Direction de l'Urbanisme.

Plus d'informations sur le rapport d'étude et la consultation, voir le site de la Direction de l'Urbanisme.

ANNONCES LEGALES

Registre de Commerce et de la Propriété Industrielle... N° 40 30 51

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Publique, Département de la Seine-Saint-Denis

RAFFEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de dédoublement de desserte publique par la voie communale d'empriess situées dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}.

Par arrêté du 16 mai 2007, Monsieur le Maire de Paris a autorisé une enquête publique sur Monsieur des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, 139 avenue Daumesnil Paris 12^{ème} / 6^{ème} arrondissement Paris 20^{ème}.

Un dossier d'étude, ouvert aux Membres du 12^{ème} et 20^{ème} arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra se procurer gratuitement et y consulter éventuellement ses observations sur le dossier d'étude.

Les heures, jours, modalités, horaires de la consultation, et les lieux de la consultation, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le dossier de la consultation est disponible sur le site de la Direction de l'Urbanisme.

Plus d'informations sur le rapport d'étude et la consultation, voir le site de la Direction de l'Urbanisme.

ANNONCES LEGALES

Registre de Commerce et de la Propriété Industrielle... N° 40 30 51

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Publique, Département de la Seine-Saint-Denis

RAFFEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de dédoublement de desserte publique par la voie communale d'empriess situées dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}.

Par arrêté du 16 mai 2007, Monsieur le Maire de Paris a autorisé une enquête publique sur Monsieur des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, 139 avenue Daumesnil Paris 12^{ème} / 6^{ème} arrondissement Paris 20^{ème}.

Un dossier d'étude, ouvert aux Membres du 12^{ème} et 20^{ème} arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra se procurer gratuitement et y consulter éventuellement ses observations sur le dossier d'étude.

Les heures, jours, modalités, horaires de la consultation, et les lieux de la consultation, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le dossier de la consultation est disponible sur le site de la Direction de l'Urbanisme.

Plus d'informations sur le rapport d'étude et la consultation, voir le site de la Direction de l'Urbanisme.

ANNONCES LEGALES

Registre de Commerce et de la Propriété Industrielle... N° 40 30 51

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Publique, Département de la Seine-Saint-Denis

RAFFEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de dédoublement de desserte publique par la voie communale d'empriess situées dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}.

Par arrêté du 16 mai 2007, Monsieur le Maire de Paris a autorisé une enquête publique sur Monsieur des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, 139 avenue Daumesnil Paris 12^{ème} / 6^{ème} arrondissement Paris 20^{ème}.

Un dossier d'étude, ouvert aux Membres du 12^{ème} et 20^{ème} arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra se procurer gratuitement et y consulter éventuellement ses observations sur le dossier d'étude.

Les heures, jours, modalités, horaires de la consultation, et les lieux de la consultation, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le dossier de la consultation est disponible sur le site de la Direction de l'Urbanisme.

Plus d'informations sur le rapport d'étude et la consultation, voir le site de la Direction de l'Urbanisme.

ANNONCES LEGALES

Registre de Commerce et de la Propriété Industrielle... N° 40 30 51

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Publique, Département de la Seine-Saint-Denis

RAFFEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de dédoublement de desserte publique par la voie communale d'empriess situées dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}.

Par arrêté du 16 mai 2007, Monsieur le Maire de Paris a autorisé une enquête publique sur Monsieur des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, 139 avenue Daumesnil Paris 12^{ème} / 6^{ème} arrondissement Paris 20^{ème}.

Un dossier d'étude, ouvert aux Membres du 12^{ème} et 20^{ème} arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra se procurer gratuitement et y consulter éventuellement ses observations sur le dossier d'étude.

Les heures, jours, modalités, horaires de la consultation, et les lieux de la consultation, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le dossier de la consultation est disponible sur le site de la Direction de l'Urbanisme.

Plus d'informations sur le rapport d'étude et la consultation, voir le site de la Direction de l'Urbanisme.

CONCERTATION
Nouvelle Gare Rautière Parking
Mille Arbres
Informez-vous et donnez votre avis de 12 mai au 12 juin 2007

ABONNEZ-VOUS A LIBERATION
Oui, je m'abonne à l'édition hebdomadaire de Libération. Mon abonnement hebdomadaire comprend la livraison de la revue à domicile.
Cadeau : un album de photos de la ville de Paris.

Achete tableaux anciens
XIX^e et Moderne
achet. 1960
Extérieur gratuit

Vous voulez passer une annonce dans Libération?
Vous avez accès à internet?
Découvrez notre site de prise d'annonce en ligne
http://petites-annonces.liberation.fr

Conseil de Paris

Les « pervenches » mettent la réforme du statut de Paris à l'amende

Les agents de surveillance, actuellement à disposition de la Préfecture de police, refusent de passer aux 35 heures de la Ville.

JOURNÉS SANS PV OU PRESQUE, hier ! Les automobilistes parisiens qui ont « ornés » de régier leur stationnement avaient peu de risque de se faire verbaliser. Et pour cause. À l'appel de leur intersyndicale CGT-PC-CFDT, les 1 600 ASP (les agents de surveillance de Paris) payés par la Ville et mis à la disposition de la Préfecture de police pour le contrôle du stationnement étaient invités à cesser le travail pour protester contre la prochaine réforme de leur statut.

Selon les syndicats, plus de 300 de ces ex-pervenches ont manifesté toutes les matinales aux abords de l'Hôtel-de-Ville où le Conseil de Paris achevait l'examen de la réforme du statut de la capitale. Déjà votée en février dernier par l'Assemblée nationale, celle-ci prévoit divers transferts de compétences de la Préfecture de police à la Mairie de Paris. Et notamment la « réintégration » de 600 ASP effectif budgétaire théorique, l'effectif réel étant plus proche des 300 agents dans le giron de la mairie.

Ce transfert qui sera effectif au 1^{er} janvier 2018 pourrait avoir des conséquences très concrètes sur les conditions de travail des agents. « Ça colle en particu-



Les agents travaillent 32 h 30 par semaine en raison de la pénibilité de leur mission.

lier sur la question du temps de travail », précise Frédéric Guifin, délégué CGT du personnel administratif de la préfecture de police, en rappelant que les ASP travaillent 32 h 30 par semaine en raison de la « pénibilité » de leur mission.

« La mairie refuse que les ASP conservent cet avantage acquis », poursuit le délégué en indiquant que l'intersyndicale

mais aussi les représentants de l'Unsa et de la CFDT ont déposé la porte d'un comité de suivi qui se déroulera en même temps que le Conseil de Paris. « C'est un retournement de tension normal dans des discussions compliquées », réagit Colombe Brosse, adjointe (PS) à la mairie de Paris en charge de la sécurité. « Mais les négociations se poursuivront », ajoute-t-elle.

LA VERBALISATION N'EST PAS À CONFIER AU PRIVÉ

Qu'ils conservent leur temps de travail « aménagés » ou qu'ils passent aux 35 heures, les ASP abandonneront en tout cas le carnet à souches. L'année prochaine, la Ville de Paris compte en effet profiter de la réforme de son statut pour confier le contrôle et la verbalisation du stationnement à un prestataire privé. « Les ASP garderont cependant des missions de voie publique liées à la circulation... et donc un travail avec un caractère de pénibilité », indique l'intersyndicale qui n'exclut pas de nouvelles manifestations d'ici la fin de l'année. En attendant, la trêve des PV devrait prendre fin aujourd'hui. B.H.

ÉCONOMIE

Airbnb : les propriétaires loueurs doivent s'enregistrer

DÉS LE MOIS D'OCTOBRE, la Ville de Paris devrait obliger tout propriétaire loueur sur les plateformes de meubles touristiques à se déclarer en demandant un numéro d'enregistrement, comme le curd désormais possible en loi. Le Conseil de Paris a décidé hier d'adopter cette obligation lors de sa prochaine assemblée, en juin.

Objectif : pouvoir vérifier que la durée limite légale de location d'une résidence principale par un particulier n'excède pas 120 jours par an. Sur proposition du groupe communiste, le Conseil de Paris a également demandé au gouvernement de décider de sanctions pour les propriétaires qui ne s'enregistraient pas, et de bloquer les annonces en ligne quand elles dépassent le délai légal.

POLÉMIQUE

Le bilan de mi-mandat de la maire de Paris vu par la droite

LORS DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ, le groupe LR est revenu sur le bilan de mi-mandat de la maire de Paris, un événement passé relativement inaperçu en cette période électorale mouvementée.

Les élus Républicains ont profité de cette occasion pour lancer officiellement l'épave, véritable parole de Paris, le site officiel de la mairie de Paris. Les élus de droite reviennent avec humour sur les événements qui ont marqué l'actualité parisienne au cours des trois dernières années, de la Biodiversité, du « citoyen d'honneur » de la Ville de Paris, au camp de nudistes en passant par les dossiers plus lourds de la politique fiscale, du logement ou bien encore du statut de Paris.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 75

Le Parikien est officiellement habilité pour l'année 2017 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 75 (89 (45 €) - 76 (65,50 €) - 77 (65,50 €) - 78 (65,50 €) - 81 (62,50 €) - 82 (65,50 €) - 83 (65,50 €) - 84 (65,50 €) - 85 (65,50 €) n° 1 et 2 à la limite des pays de l'arrondissement de la Capitale et la Département de la Seine 75000

Enquête publique

Mairie de Paris
Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Fondée
Département de la Topographie et de la Documentation Foncière

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de déclassement du domaine public routier communal d'emprises situées dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}.

Par arrêté du 16 mars 2017, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique aux Mairies des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, 130 avenue Daumesnil Paris 12^{ème} et 16 place Gambetta Paris 20^{ème} du mercredi 31 mai au mercredi 24 mai 2017 inclus sur le projet de déclassement du domaine public routier communal d'emprises situées boulevard Camille, avenue Courcelle et via de DAN/2 et de parties de la rue Jacques Kugel, de la rue Bernard Louchet, de la voie DC/12, de la voie EK/20, de la rue Albert Willemetz et de la voie ED/20, dans le ZAC de la Porte de Vincennes à Paris 12^{ème} et 20^{ème}.

Monsieur Jean-François LAVIGNIERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête, déposé aux Mairies des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête :

- les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 h 30 à 17 h,
- les jeudis de 8 h 30 à 18 h 30 (bureau fermé les samedis, dimanches et jours fériés). Des éléments du dossier d'enquête seront également disponibles sur www.paris.fr.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 12^{ème} arrondissement les jours et heures suivants :

- le mercredi 10 mai 2017 de 10 heures à 12 heures,
- le jeudi 18 mai 2017 de 17 heures à 19 heures,
- le mercredi 24 mai 2017 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 12^{ème} arrondissement. Elles seront annexées au registre d'enquête.
EP-17-050 enquete-publique@publilegal.fr

Constitution de société

Par acte SSP en date du 27 avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

N THE GAME SAS

Forme : SAS
Capital : 100 euros
Siège social : 21, rue Descartes, 75017 Paris
Durée : 99 ans
Objet social : Application Web et Président : M. Lutz Esch demeurant 121, rue Desbrosses 75017 Paris
Mention faite au RCS de PARIS

Par acte SSP en date du 06 mai 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

COFF

Nom Commercial : COFF
Forme : SAS
Capital : 5000 €
Siège Social : 105 bis avenue de la Motte Picquet, 75007 PARIS
Durée : 99 ans
Objet social : CONSEILS ET SERVICES - INTERMEDIATION - CONSEILS EN STRATEGIE
Président : Monsieur OLIVE La durée de mandat : 107 ans de l'université 75007 Paris
Mention faite au RCS de PARIS

OFFICE DES FORMALITES
01 40 10 51 51

Par acte SSP en date du 23 mars 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

EVA COIFFURE

Forme : SARL
Capital : 5000 euros
Siège Social : 67-69 rue de Valenciennes, 75009 Paris
Durée : 99 ans
Objet social : exploitation, achat et vente de produits cosmétiques
Président : M. TOUBAL La durée de mandat : 88 ans de 9 mars 75020 Paris
Mention faite au RCS de PARIS

Par acte SSP en date du 1er mai 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

JOYES

Forme : SASL
Capital : 1000 €
Siège Social : 1 Rue Chateaugay, 75008 PARIS
Durée : 99 ans
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger les activités de management, conseil et coaching.
Président : M. Dominique JOYES demeurant Le village 07930 Larzac de sur Besseges
Mention faite au RCS de PARIS

OFFICE DES FORMALITES
01 40 10 51 51

Divers société

SEDAO

SAS au capital de 7500 Euros
Siège social : 23 rue de Valenciennes, 75009 Paris
RCS N° : 489 372 022 de PARIS

ELVIS EDITIONS

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 53, rue Desbrosses, 75013 PARIS
019 761 255 RCS PARIS

SMT BAT

SARL au Capital de 8 000 Euros
Siège social : 118 - 120 avenue Jean Jaurès 75017 PARIS CEDEX 18 750 718 023 RCS PARIS

CHEZ FANNY DE PARIS

Il y a lieu de faire état comme nouveau gérant M. Salah MAJID demeurant 1 rue de la Justice 93300 EPINAY SUR SEINE en remplacement de M. Mohamed MAJID DUR. MENTIONNER

TSV EXECUTIVE

SARL au capital de 5 200 € et de 30 rue de la République 75018 PARIS RCS PARIS 522 02 6 5 5 7

PRIMITIVE ANIMATION

SARL Capital de 45 000 euros
Siège social : 45 Boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS 489 439 878 RCS PARIS

ELVIS EDITIONS

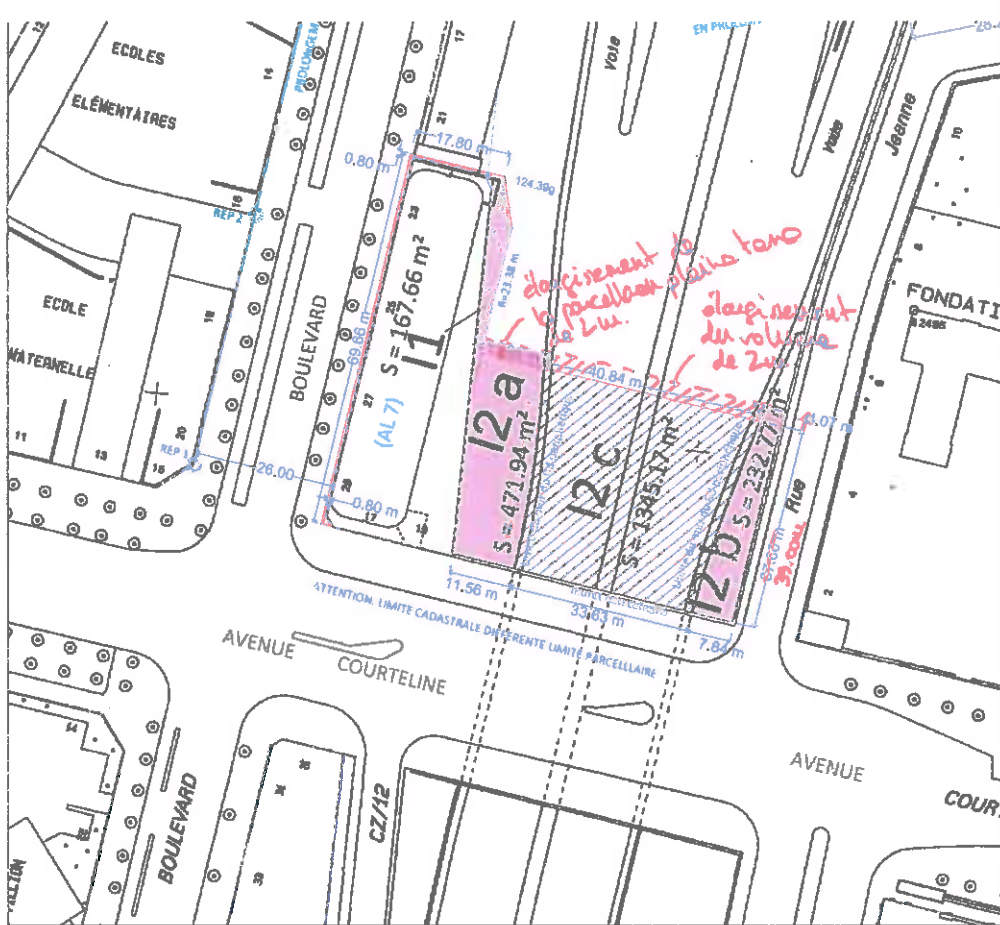
La 24 avril 2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. M. MAJIDOU, RCS N° : PREVALECE 44, est le successeur de FANNY DE PARIS à titre de titulaire de la signature et a été nommé administrateur de la Société.

SMT BAT

Mention faite au RCS de PARIS

Annexe 4

Croquis de la Direction de la Programmation et de l'Urbanisme de la SEMAPA figurant un élargissement des parcelles I2a et I2b et du volume I2c à déclasser.



Mairie de Paris
Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière
Bureau de la Topographie et de la Documentation Foncière

ZAC DE LA PORTE DE VINCENNES DÉCLASSEMENT

- d'emprises situées boulevard Carnot, avenue Courteline, et voie DA/12;
- de parties de la rue Jeanne Jugan, de la rue Bernard Lecache, de la voie DC/12, de la voie EK/20, de la rue Albert Willemetz, et de la voie ED/20.

établi le 09/12/2016

Paris, le L'Adjoint au Chef du Département de la Topographie et de la Documentation Foncière Jules CAPORICCO	Paris, le L'Inspecteur Général Chef du Service de Pâturage au Voie Roger MADEC	Paris, le La Responsable du Service de l'Action Foncière Anne BINI
--	--	---

Mairie de Paris
Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière
Bureau de la Topographie et de la Documentation Foncière

